

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 25 AOÛT 2014

Lundi 25 août 2014, le Conseil Municipal s'est réuni à Plassac, sous la présidence de Mme GOUTTE.

Etaient présents: Mmes.BARRAS, BERNAUD, BRAUD, DUQUE, GERMAIN, MM.BAUDET, BORDENAVE, GAUDINIÈRE, GIRAULT, PICARD, SOLANA, VENANCY.

Etaient absents excusés: Mme GUENAI, M. de BOISSESON.

ORDRE DU JOUR:

Rythmes scolaires,
Emplacements Parking de la Poste,
Echange de parcelles,
Achat de la Villa Mathilde,
Déclaration d'intention d'aliéner
Rapport annuel sur l'eau,
Aides au paiement,
Autorisation de la pose d'un corps mort,
Extra Communaux au Port,
Règlement intérieur du Port
Assainissement Pompe Relevage des Tennis,
Demande de subvention Adour-Garonne,
Décisions Modificatives,
Règlement Intérieur de la Salle Polyvalente
Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h, fait l'appel des membres du Conseil et désigne Madame Braud, secrétaire de séance.

A la demande de Mme Bernaud, Mme Braud apporte quelques modifications au sujet du compte-rendu du précédent Conseil Municipal (19/06/2014).

*En ce qui concerne le **Rapport Annuel** des prix et service public de l'assainissement, Mme Bernaud demande d'ajouter «il faut se renseigner, par rapport aux lieux Montuzet et Sablon, sur ce qui existe en terme de technologie sur l' assainissement individuel, pour les maisons qui possèdent peu de terrain, sachant que le tout à l'égout ne passe pas».*

*En ce qui concerne la **Salle Polyvalente**, Mme Bernaud demande de préciser «qu'une subvention sera étudiée aux associations qui en feront la demande, justifiée de leur bilan comptable et prévisionnel. L'attestation d'assurance doit être donnée en début de saison.»*

*En ce qui concerne les Questions Diverses, Mme Bernaud demande de rectifier au sujet du **Marché Nocturne** du 14 juin:*

«Pas de moules frites», et

«les tarifs: Protection Civile(200€) et Sacem(300€) ».

Ces modifications apportées, Mme le Maire demande l'approbation de ce nouveau compte-rendu. **Il a été approuvé à l'unanimité.**

RAPPORT ANNUEL sur l'EAU :

M.Solana donne les chiffres du Syndicat des Eaux: 37 650 habitants, 492 abonnés en 2012 à Plassac, 490 en 2013.

Volume d'eau distribué: en 2012, 2 704 956 m³, Volume d'eau vendu :
en 2013, 2 504 193 m³,

Volume d'eau vendu: en 2012, 1 973 471 m³,
en 2013, 1 891 539 m³ .

Longueur de réseau: en 2012, 948,3 km,
en 2013, 950,3 km.

Redevance pollution domestique à Agence de l'Eau(aide au financement du lagunage): en 2012, 0,3 m³ et en 2013, 0,35 m³.

Prix d'une facture hors redevance pollution pour 1 consommation de 120m³:
en 2012, 176,21€ et en 2013, 177,14€, à raison de 1,48€/m³

Prix d'une facture avec redevance pollution pour 1 consommation de 120m³:
en 2012, 214,19€ et en 2013, 215,76€, à raison de 1,80€/m³.

Réclamations: 296.

AIDES au PAIEMENT :

(abandon de créance: 2012, 3 618€ et 2013, 4 902€).

Aides accordées: 2012, 138 aides et 2013, 134 aides.

M.Renard a accepté de doubler le renouvellement des canalisations pour 2 habitants de la Maissonette(de 380 à 760 mètres linéaires),avec un diamètre de 75 en PVC, 760 (pour un montant de 117 280€ HT, les 760 m linéaires).

Ces travaux devraient intervenir fin 2014 au lieu de 2017 ! Il resterait encore à renouveler 550mètres linéaires pour un montant de 76 000€.

RYTHMES SCOLAIRES :

Mme le Maire informe que l'Etat prendrait en charge un Contrat Aidés à 85% du salaire brut, avec un contrat d'essai de 12 mois pour une nouvelle personne en charge de surveillance et de ménage à l'école, en complément des 2 autres Agents Techniques. Elle demande au Conseil d'approuver cette délibération de Contrat Aidés , pris pour une ouverture de poste de 20h de travail hebdomadaire, renouvelable pendant un an.

Délibération approuvée à l'unanimité.

L'embauche de cette personne modifierait le temps de travail de Mmes Baffoigne et Martin. Pour Mme Baffoigne, le temps de travail passerait de 24h30 à 26h et pour Mme Martin, le temps de travail passerait de 25h à 27h.

Délibération approuvée à l'unanimité.

EMPLACEMENT du PARKING de la POSTE :

M.Solana annonce que le Parking de la Poste va être aménagé, de façon plus fonctionnelle. Ainsi, il va être doté de 2 places de stationnement «arrêt minute» aux abords de la Poste et d'1 troisième près de chez Mme Braud, pour accès à la Boulangerie.

Ensuite, la place pour handicapés va permuter son emplacement actuel avec un emplacement à la pointe du parking, en face de la Poste.

M.Solana indique que 2 Entreprises ont fait part de leurs devis: AXIMUM, pour pose poteau et dépose de l'existant , environ 3 000€ et SERI , sans pose de

poteau, environ 2 000€.

M. Girault demande si la place pour handicapés est fréquemment utilisée. Mme Braud répond que, «placée là où elle est, elle est très rarement utilisée par des personnes handicapées; des personnes non handicapées s'y garent, parfois, faute de places libres».

M. Gaudinière demande si les places «arrêt minute» seront signalisées. «Oui», répond M. Solana, «par marquage au sol et panneaux indicateurs. L'intervention aura lieu 4 semaines après la signature du bon de commande (courant octobre) et les riverains seront avertis». **M. Girault** demande qui va contrôler le temps de stationnement. Mme le Maire répond qu'il faudra compter sur le civisme des citoyens. M. Solana demande l'approbation du Conseil pour ces travaux.

Délibération approuvée à l'unanimité pour pose et dépose.

ECHANGE DE PARCELLES :

M. Solana indique qu'un échange de parcelle serait souhaitable avec M. Joanne, au Port, en vue de l'établissement d'une noue (pour dégager le trop plein d'eau sur la réserve d'eau). Il y aurait donc rétrocession de 93 m² pour la commune et de 30 m² pour M. Joanne, qui est d'accord pour payer les 63 m² de différence. Les frais de bornage seraient à la charge de la commune. Les frais notariés seraient à la charge de M. Joanne, sur la base du prix des Domaines. Le choix du notaire est Me Massabie, à Blaye. La Commune s'engagerait à faire une séparation végétale au niveau de la guinguette. Les travaux par le géomètre seraient estimés à 1105€ HT, 1326€ TTC et dureraient un jour ou deux. Un remblai est prévu sous les tables de pique-nique, en respectant les normes d'épaisseur (pas plus de 40 cm), avec un bout de passerelle perpendiculaire à l'autre, pour pouvoir prendre les passages protégés. La roselière est aux normes, validée par la police de l'eau.

M. Solana demande l'approbation de ces travaux de noue au Port.

Délibération approuvée à l'unanimité.

VILLA MATHILDE :

M. Nicodème souhaiterait acquérir la Villa Mathilde et son terrain. Les Domaines ont évalué à 17 100€ l'estimation avec bâti (536 m²) et à 19 000€ sans bâti (475 m²). Des travaux seraient à faire par l'acquéreur, qui ne souhaite pas entreprendre une démolition, mais une restauration. Mme le Maire demande son avis au Conseil.

Sont **POUR** la vente à **20 000€** : Mme Barras, MM. Baudet, Bordenave-Cazenave, Gaudinière, Picard, Solana. (6)

Sont **POUR** la vente à **17 100€** (avec possibilité de faire jouer les + ou -10%) : Mmes Bernaud, Braud, Duqué, Goutte. (4)

Abstentions: Mme Germain, MM. Girault, Venancy. (3)

M. Gaudinière précise que les prix proposés sont bien en dessous des prix des terrains constructibles.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :

Mme le Maire donne l'information au Conseil: M. Zouak a vendu un terrain, Chemin de la Vierge au prix de 15 300€.

RAPPORT ANNUEL sur l'EAU :

M. Solana donne les chiffres du Syndicat des Eaux: 37 650 habitants, 492 abonnés en 2012 à Plassac, 490 en 2013.

Volume d'eau distribué: en 2012, 2 704 956 m³, Volume d'eau vendu :
en 2013, 2 504 193 m³,

Volume d'eau vendu: en 2012, 1 973 471 m³,

Longueur de réseau: en 2012, 948,3 km,
en 2013, 950,3 km.

Redevance pollution domestique à Agence de l'Eau(aide au financement du lagunage): en 2012, 0,3 m3 et en 2013, 0,35 m3.

Prix d'une facture hors redevance pollution pour 1 consommation de 120m3:
en 2012, 176,21€ et en 2013, 177,14€, à raison de 1,48€/m3

Prix d'une facture avec redevance pollution pour 1 consommation de 120m3:
en 2012, 214,19€ et en 2013, 215,76€, à raison de 1,80€/m3.

Réclamations: 296.

Aides au paiement(abandon de créance:2012, 3 618€ et 2013, 4 902€).

Aides accordées: 2012, 138 aides et 2013, 134 aides.

M.Renard a accepté de doubler le renouvellement des canalisations pour 2 habitants de la Maisonnette(de 380 à 760 mètres linéaires),avec un diamètre de 75 en PVC, 760 (pour un montant de 117 280€ HT, les 760 m linéaires).

Ces travaux devraient intervenir fin 2014 au lieu de 2017 ! Il resterait encore à renouveler 550mètres linéaires pour un montant de 76 000€.

PORT :

M.Venancy demande l'autorisation pour un propriétaire de bateau de poser un corps mort(poids au fond de l'eau avec une bouée pour amarrer un bateau) en amont du Peyrat.

Délibération approuvée à l'unanimité.

M.Venancy propose la nomination d'Extra Communaux à la Commission Port des personnes suivantes: MM.Cabanieux, Carreau, Dupuy.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Enfin, M.Venancy donne lecture de tous les articles du Règlement Intérieur du Port, qui sera à envoyer à tous les usagers du Port, pour acceptation.Il est convenu de signaler une absence courte de moins de 7 jours par un onglet ROUGE et une absence longue de plus de 7 jours par un onglet VERT.

Délibération approuvée à l'unanimité.

M.Venancy tient à préciser que sur 44 emplacements, il n'y a que 10 emplacements occupés par des Plassacais .

ASSAINISSEMENT POMPE de RELEVAGE TENNIS :

La consultation était prévue jusqu'au 18 août.Un seul pli (TECHNI 'O) est parvenu en mairie. La CCB a conseillé de relancer la consultation, car manque de détails dans la réponse et possibilité de reproche de la consultation pendant l'été. En attendant,la pompe de rechange permet d'attendre la consultation.

M.Solana demande de la permission de relancer la consultation.

Délibération approuvée à l'unanimité.

M.Solana demande l'autorisation de solliciter une subvention auprès d'Adour-Garonne.**Délibération approuvée à l'unanimité.**

DECISIONS MODIFICATIVES:

Il est demandé, par Mme le Maire, de valider les décisions modificatives 6152 pour le BUDGET ASSAINISSEMENT d'une augmentation de 2 500€, au vu des comptes déficitaires et pour permettre d'éventuelles dépenses et de réduire le compte d'investissement 21 532 de 2 500€.

Pour le BUDGET PORT, il est demandé au Conseil de retirer 5€ du compte 658 où aucun crédit n'a été ouvert pour transférer ces 5€ au compte 678.

Délibérations approuvées à l'unanimité.

REGLEMENT INTERIEUR de la SALLE POLYVALENTE:

Le nouveau Règlement Intérieur de la Salle Polyvalente a fait l'objet de plusieurs remarques et questions de la part de certaines Associations.

_ Est-ce 5€ pour la journée? Si la salle n'est prise qu'une demi-journée, est-ce le même tarif? Réponse: «OUI, c'est un forfait».

_ Combien de personnes maximum la salle peut-elle contenir? «Le nombre sera rajouté».

_ Quel est le délai requis pour la réservation de la salle? «Il faut que la Municipalité soit avertie, au moins 8 jours à l'avance. Cette phrase sera précisée ».

_ Les produits d'entretien sont-ils fournis? 4 Conseillers seulement sont POUR.

_ Mme Germain demande s'il est possible que le tarif soit dégressif pour les Associations, au même titre qu'il est dégressif pour les particuliers, comme le montre le tableau de modalités de location. «Ce tableau est à revoir».

_ La caution de 300€ est-elle valable pour les Associations? «OUI».

_ Qui fera l'état des lieux? «Un employé municipal».

QUESTIONS DIVERSES : _

_ Mme le Maire indique qu'il y a des problèmes d'amiante à l'école, dans la classe de Mme Duguet. L'APAVE avait préconisé de faire des travaux en 2004. Ils n'ont pas été -ou mal -faits. Depuis, il a été constaté des dégradations, au sol et au niveau des soubassements. Des entreprises vont être contactées : MANAMIANTE et BROSSARD. La classe va être débarrassée, le mobilier, transféré dans les autres classes; cette classe sera donc inutilisable en septembre 2014. Les travaux seront entrepris pendant des vacances scolaires... pour la rendre opérationnelle en septembre 2015.

_ Mme Germain a interpellé le Conseil sur le fait de divagations et morsures de la part d'un chien, dans le quartier du Chai. Mme le Maire indique qu'elle a fait le nécessaire auprès de la Gendarmerie, de M. le Procureur, de M. le Préfet. Par arrêté nominatif du 12 août 2014, si après plusieurs études comportementales effectuées par un vétérinaire, et si son propriétaire n'est pas disposé à le tenir enfermé, ce chien sera euthanasié. Les frais d'hébergement et d'euthanasie seront à la charge du propriétaire.

_ Mme le Maire fait part de la demande réitérée de M. Lamit pour une rétrocession d'un terrain de 95 m², bordant la Croix de Faux-Coeur qui reçoit les eaux pluviales.

_ Elle fait part également de la demande de Mme Soulet de vouloir réhabiliter un Comité des Fêtes.

_ Elle donne lecture d'une lettre de M. Pierre Cartaud, dans laquelle il dit offrir à la Commune de Plassac, une plaque commémorative de la Grande Guerre, pour être apposée. Mme le Maire montre ladite plaque.

_ Elle rappelle que le permis de construire de la nouvelle Maison de Retraite est à nouveau refusé pour manque d'accessibilité.

_ Mme Duqué invite le Conseil à 2 réunions préparatoires au P.L.U, le 28 août 2014, à 19h sur site et à 20h, salle du Conseil.

_ M. Baudet demande si les dates des prochains Conseils peuvent être établies et connues à l'avance. Les dates ont été fixées, comme suit:

les lundis **13 octobre** (20h), **17 novembre** (20h), **15 décembre** (20h). _ Mme

_ Mme Bernaud informe des dates des réunions

de la Commission ASSOCIATIONS :

le lundi 22 septembre (19h) et

de la Commission FETES et CEREMONIES : le lundi 22 septembre (20h).

_ Mme Braud informe que 2 Agents Techniques de l'école(Mmes Baffoigne et Martin) devront suivre une formation aux Premiers Secours, les mercredis 3 et 10 septembre, de 13h30 à 17h, à la Salle Polyvalente -ceci, dans le cadre de leurs fonctions d'intervenantes auprès des enfants, pendant les activités péri-éducatives liées aux nouveaux rythmes scolaires.

_ Mme le Maire annonce que deux acquéreurs éventuels seraient intéressés par la Maison Pampliéga (Saquary, place du Rey).

_ M.Girault rappelle que d'importants trous dans l'enrobé de la Maissonnette s'étendent sur 7 à 8 m2.

_ Mme le Maire indique que des devis ont été demandés pour l'eau qui coule à la Petite Roque.

_ Mme Germain informe que la rédaction du Journal Municipal est presque terminée, que celui-ci devrait être réceptionné le 19 septembre. Pour information, la Commission COMMUNICATION, se réunira le mardi 2 septembre, à 19h.

_ Mme Braud et Mme le Maire proposent que la photographie du Monument aux Morts figure en 1ère page de couverture, en adéquation avec les Commémorations du Centenaire de la Grande Guerre et la date proche du 11 novembre.

_ Mme Bernaud demande à ce que le terrain du Peyrat soit tondu pour le 13 septembre et que la scène soit montée la veille, soit le vendredi 12. Il faudra récupérer les clés du Shaker. Deux camions seront disponibles. Les 14 artisans de bouche, avec vins et Champagne, le toboggan et la pêche aux canards seront à accueillir, le samedi 13, de 14h à 16h30. Il faudra de la main d'oeuvre pour ranger le soir. M.Venancy a établi un plan de Zone de sécurité pour le feu d'artifice.

_ M.Solana doit appeler M.Chaillon, concernant l'entretien des fossés, de la Départementale du Château d'Eau jusqu'aux Arnauds. Cela fait 3 ans que ces fossés n'ont pas été fauchés.

_ Il demande de faire une relance au sujet du local qui appartenait à M.Cabanieux, ainsi qu'une mise au point au sujet de l'extension des Services Techniques.

_ M.Venancy demande le remplacement d'un robinet usagé au Port.

L'Ordre du Jour et les Questions diverses étant épuisés, Mme le Maire lève la séance à 22H55.

La Secrétaire de Séance,
M-C BRAUD.